



**ORDONNANCE N° BJ/SJ/PTCC/2024/0001
MODIFIANT ET COMPLETANT L'ORDONNANCE N°
BJ/SJ/PTCC/2021/0135 RELATIVE A LA CLOTURE DE L'ENROLEMENT EN
LIGNE ET L'ELABORATION DES ROLES D'AUDIENCE**

Nous, **Romain KOFFI**, Président du Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice ;

Vu le décret n° 2016-689 du 07 novembre 2016 portant statut des Juges et conseillers consulaires en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination de Magistrats dans les juridictions ;

Vu le décret n° 2020-098 du 26 février 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu les arrêtés n° 065/MJL/DC/SGM/DAF/DSPJ/SA/080SGG21 du 28 juin 2022 et 083/MJL/DC/SGM/DSPJ/SA du 05 août 2022 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation portant nomination de juges consulaires au tribunal de commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal d'installation du Président du Tribunal de Commerce de Cotonou en date du 03 novembre 2023 ;



Vu les procès-verbaux des 12 mai 2020 et 17 novembre 2020 relatifs à l'installation des Magistrats nommés en qualité de juges au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu les procès-verbaux en date des 24 octobre 2022 et 04 novembre 2022, relatifs à l'installation des juges consulaires nommés par les arrêtés ci-dessus visés ;

Vu l'ordonnance n° BJ/SJ/PTCC/2023/0141 du 03 novembre 2023 organisant les chambres du tribunal de commerce de Cotonou et la bonne marche des instances ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

DISONS QUE :

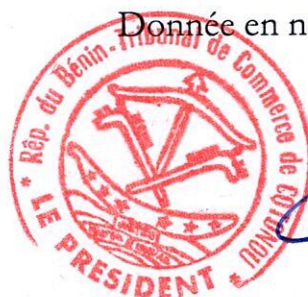
1. En vue de l'élaboration efficiente des rôles d'audience et leur publication diligente en ligne sur le site du tribunal (www.tribunalcommercecotonou.bj) et pour renforcer la préparation intellectuelle des audiences par les magistrats et juges consulaires, l'enrôlement en ligne est clôturé sur la plateforme de digitalisation des procédures (DIGIT-TCC) **une semaine avant la date des audiences ordinaires**, pour les actes suivants :

- assignation ;

- avenir d'audience.

2. Pour compter du lundi 08 janvier 2024, la plateforme d'enrôlement sera automatiquement fermée une semaine avant chaque audience ordinaire. A ce titre, les enrôlements pour le compte de l'audience du 15 janvier 2024 seront clôturés le 08 janvier 2024 à 16 heures.

Donnée en notre cabinet, le 03 janvier 2024



Le Président

Romain KOFFI